

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction pilotage et ressources
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_018
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des ouvertures et de la fermeture de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

L'ouverture du poste relevant :

- du grade des ingénieurs territoriaux à temps complet afin de recruter un Chargé de projets bâtiment secteur Ouest 1 ;
- la modification de poste (suppression poste ancienne quotité - création poste nouvelle quotité) du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux afin de modifier la quotité de temps de travail du poste Secrétaire de direction 2 : passage d'un temps non complet (17h30/35h) à un temps complet.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du Comité Social Territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1er : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

Ouvertures de postes :

- Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :
 - 1 poste ouvert sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Pôle Cohésion Sociale et Santé :
 - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Fermeture de postes :

- Pôle Cohésion Sociale et Santé :
 - 1 fermeture de poste à temps non complet (17h30/35h) dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1er par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 4 : Les agents relevant de la régie à autonomie financière du port, seront recrutés conformément au code du travail sur un contrat de droit privé.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} mars 2025.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h50		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 5 février 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 42
Date de la convocation et de son affichage : 23 janvier 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le cinq février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 23 janvier 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 20h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h38) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 17h41 et départ à 20h07) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

AMBROIS Anne a donné procuration à SIMONIN Philippe
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
BROQUAIRE Guy a donné procuration à LEMOINE Morgan
DUVAL Karine a donné procuration à RONSIN Chantal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à HERY Sophie
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
ISOIRD Valérie a donné procuration à MARTIN Patrice
LELONG Gilles a donné procuration à Stéphanie COUPÉ
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VARENNE Valérie a donné procuration à PLAINEAU Nadège

ABSENTE

HAMON-BARBÉ Françoise

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/01/2025	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/03/2025		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	6			6		6
Directeur général des services techniques	0			0		0
Total	7	0	0	7	0	7
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	1			1		1
Attaché	104			104		104
Rédacteur	170			170		170
Adjoint administratif	350	1	1	350		350
Total	625	1	1	625	0	625
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	88		1	89		89
Technicien	143			143	1	142
Agent de maîtrise	138			138		138
Adjoint technique	873			873		873
Total	1245	0	1	1246	1	1245
FILIERE ANIMATION						
Animateur	64			64		64
Adjoint d'animation	42			42		42
Total	106	0	0	106	0	106
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur de bibliothèque	4			4		4
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	8			8		8
Bibliothécaire	11			11		11
Assistant de conservation	24			24		24
Adjoint du patrimoine	26			26		26
Assistant d'enseignement artistique	30			30		30
Professeur d'enseignement artistique	10			10		10
Total	115	0	0	115	0	115
FILIERE SOCIALE						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	16			16		16
Educateur de jeunes enfants	14			14		14
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	77			77		77
Total	133	0	0	133	0	133
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	9			9		9
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/01/2025	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/03/2025		
Infirmier en soins généraux	7			7		7
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
Total	105	0	0	105	0	105
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	24			24		24
Garde-champêtre	1			1		1
Total	25	0	0	25	0	25
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41			41		41
Opérateur des APS	1			1		1
Total	42	0	0	42	0	42
TOTAL GENERAL						
	2403	1	2	2404	1	2403
Autres emplois						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	29			29		29
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	3			3		3
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	2			2		2
Régie à autonomie financière du port						
Assistante direction ports et nautisme	1			1		1
Chef de service technique portuaire	1			1		1
Conseiller technique administratif et financier	1			1		1
Agent d'entretien port de plaisance 3	1			1		1
Marin de port 2	1			1		1